

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N° 27

Objet : Parc d'Activités de la
Cassine à Peyruis
Projet de Cession à la SCI
ROMAD
Lot n°13 d'environ 2241 m² -
parcelle A 839p

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLOSI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application agréée E-legal.com

99_DE-004-200067437-20191009-27_09102019

Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :

Madenn CAILLE, directrice générale de la société SODITECH dont le siège social est basé à Aix-en-Provence, spécialisée dans l'intégration de sous-ensembles mécaniques, thermiques et électroniques dans les domaines du spatial, de la recherche et de la défense a sollicité la Communauté d'agglomération au mois de Janvier 2019, pour acquérir un terrain d'environ 2 241 m² sur le Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis.

La société SODITECH, implantée à Aix-en-Provence, a un établissement principal situé à Cannes et souhaite développer une nouvelle société dénommée M4I qui sera spécialisée dans le développement de solutions innovantes dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'isolants thermiques.

La société prévoit d'y édifier un ensemble bâti d'environ 1000 m² de surface de plancher.

Cette installation serait susceptible de créer 10 emplois à 3 ans. L'acquisition du lot n°11 s'effectuerait par la SCI ROMAD, représentée par Madame Madenn CAILLE.

Afin de poursuivre la constitution du dossier nécessaire au projet de cession, le futur acquéreur sollicite les autorisations suivantes :

- De pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- De déposer une demande de permis de construire pour l'édification d'un ensemble bâti de 1000 m² de surface de plancher.

Le service France Domaine a estimé la valeur vénale du terrain à 23 euros Hors Taxes (H.T.) par m² avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %, le 18 Avril 2019.

En cohérence avec les ventes précédentes, il est proposé de céder le lot au prix global de 51 543 € H.T. soit un prix de commercialisation de 23 € H.T. le m².

Il vous est demandé :

- D'autoriser le futur acquéreur à :
 - o Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
 - o Déposer une demande de permis de construire pour l'édification d'un ensemble bâti de 1000 m² de surface de plancher.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Patrick MARTELLINI 1er Vice-Président :
 - o A signer le compromis de vente rédigé par M^o DEGIOANNI, notaire de la communauté, en vue de la cession du Lot n°13 à la SCI ROMAD, au prix de 51 543 € H.T. avec une TVA sur marge, d'une durée de 12 mois à compter de la décision du conseil de communauté d'Agglomération
 - o A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

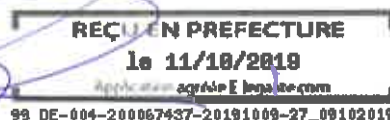
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



99_DE-004-200067437-20191009-27_09102019